

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le redressement de l'emploi se confirme

Au 2^e trimestre 2016, l'emploi salarié marchand continue d'augmenter en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur un rythme plus soutenu qu'en France métropolitaine : +0,5 % (soit +5 900 salariés), contre +0,2 %. L'essentiel des créations d'emploi sont hors intérim et ont lieu dans le tertiaire marchand. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, les besoins en ressources de main d'œuvre augmentent dans la construction pour le troisième trimestre consécutif (+400). Seul le secteur industriel perd des emplois (-500). Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé se stabilise, sous l'effet d'un coup d'arrêt dans le secteur marchand.

Parallèlement, le taux de chômage recule de 0,3 point et s'établit à 11,1 % de la population active. Si le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C continue d'augmenter en rythme annuel, la croissance est la moins forte depuis la crise de 2008. Cela concerne notamment les seniors et les demandeurs d'emploi longue durée. Chez les jeunes, la demande d'emploi continue de se replier sur un an. Toutefois, ces tendances favorables ne se poursuivraient pas au 3^e trimestre.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de légère baisse de l'activité nationale : -0,1 %, après +0,7 % début 2016.

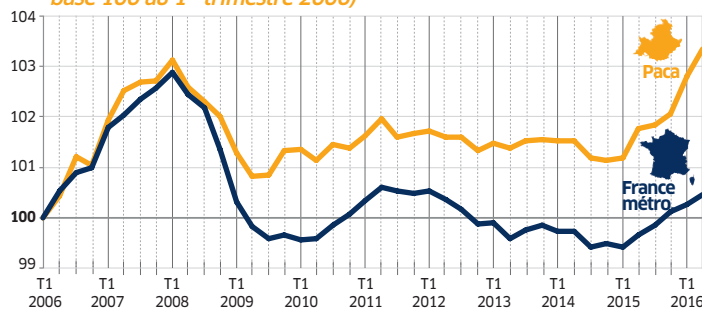
La création nette d'emplois hors intérim persiste

Au 2^e trimestre 2016, l'emploi salarié marchand poursuit sa progression en Paca et dépasse désormais son niveau d'avant-crise : +0,5 %, après +0,7 % au 1^{er} trimestre >1. Au 30 juin 2016, la région compte ainsi 1 124 800 salariés dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs. Sur les 5 900 emplois créés ce trimestre, 5 000 sont des emplois hors intérim >2. L'intérim augmente aussi : +2,5 %, après +4,4 %. Sur un an, la croissance de l'emploi régional est forte : +1,5 %, après +1,6 %, soit 17 100 salariés supplémentaires.

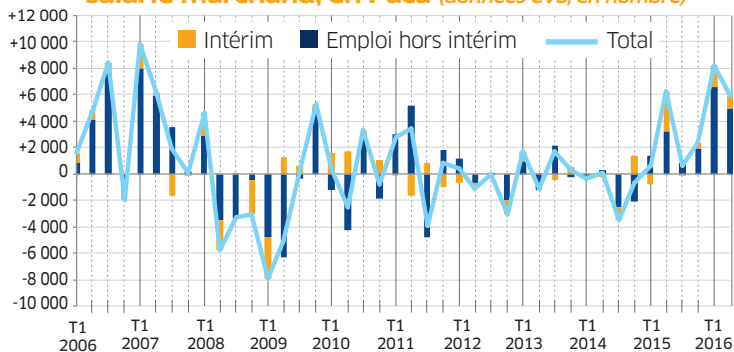
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand progresse également, mais beaucoup plus modérément : +0,2 %, après +0,1 %, soit +29 500 personnes. Cette croissance s'explique uniquement par les créations d'emplois hors intérim, l'intérim restant stable au 2^e trimestre. Sur un an, la hausse est de +0,8 %, comme au trimestre précédent (+123 400). L'écart en faveur de la région, déjà très prononcé, ne cesse de se creuser.

D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand continuerait de croître au second semestre 2016, porté par la reprise de l'activité et les différents dispositifs d'abaissement du coût du travail.

1 Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



2 Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

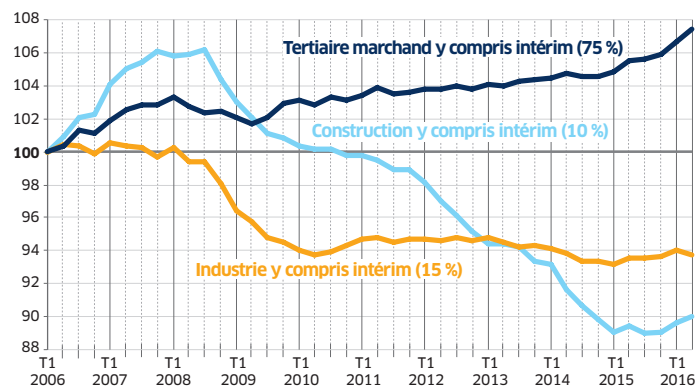


Note : données provisoires

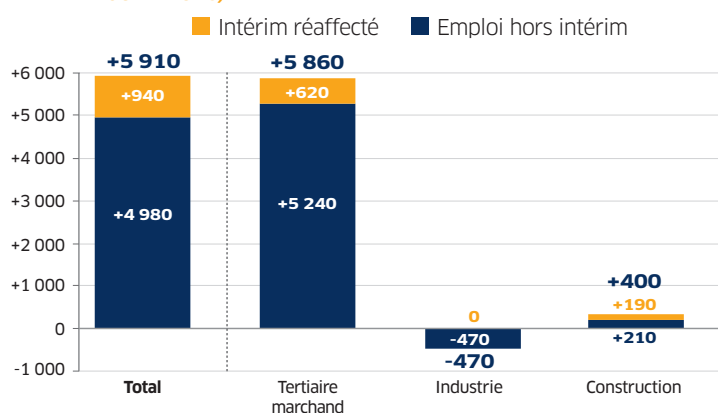
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2016 et la fin du T2 2016)



Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, à la fin du 2^e trimestre 2016 (données CVS)

	Emploi salarié marchand	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	850 100	833 800	16 300	1,9
Industrie	164 800	154 400	10 300	6,3
Construction	108 400	98 700	9 700	8,9
Ensemble	1 124 800	1 086 900	37 900	3,4

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département, dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#).

En Paca, pour le sixième trimestre consécutif, c'est le tertiaire marchand qui est à l'origine de la majorité des créations d'emplois. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > [Méthode page 6](#), la demande de travail émanant des entreprises s'accroît de l'équivalent de 5 860 emplois dans ce secteur, après +6 680 au 1^{er} trimestre 2016 (soit +0,7 %, après +0,8 %) > 3. Parmi eux, 620 sont des emplois intérimaires (+4,0 %) > 4. Tous les sous-secteurs contribuent à cette hausse. Ainsi, dans le commerce, les besoins en ressources de main d'œuvre ne cessent de progresser depuis un an et demi (+2 290 au 2^e trimestre, soit +0,9 %). C'est le cas également dans les activités de soutien aux entreprises (+980, soit +0,5 %). Dans l'hébergement et la restauration, la hausse est moindre qu'au trimestre précédent (+850, soit +0,8 %, après +2 430). Dans les "autres activités de services", la demande de travail redémarre, après deux trimestres de baisse (+850, soit +1,2 %).

Dans l'industrie, l'emploi se replie après avoir progressé de façon quasi-continue pendant un an : -0,3 %, soit -470 personnes (après +0,4 %). L'intérim se stabilise. À l'exception de la "fabrication d'autres produits industriels" dont les effectifs ne varient pas au 2^e trimestre, les besoins en ressources de main d'œuvre baissent dans tous les sous-secteurs. En particulier, après plusieurs trimestres de hausse, ils diminuent dans l'agro-alimentaire et le sous-secteur "cokéfaction et raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (-0,4 %, soit respectivement -110 et -130). Dans la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines", la baisse se poursuit pour le troisième trimestre consécutif (-190, soit -1,1 %).

Dans la construction, les effectifs qui ne cessaient de s'affaïsser jusqu'au 3^e trimestre 2015 se redressent pour le troisième trimestre consécutif. Au 2^e trimestre 2016, la demande de travail émanant des entreprises progresse de l'équivalent de 400 emplois, soit +0,4 % après +0,7 % au trimestre précédent. Cette croissance s'explique pour moitié par la hausse de l'intérim. Le taux de recours à l'intérim dans ce secteur a d'ailleurs encore légèrement progressé et atteint 8,9 %. Au total, pour le 2^e trimestre consécutif depuis la crise de 2008, la croissance annuelle de l'emploi dans la construction est positive : +0,7 % comme au trimestre précédent.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre continuent d'augmenter dans le tertiaire marchand (+0,4 %, après +0,3 %), tandis qu'ils se replient à nouveau dans l'industrie (-0,4 %, après -0,3 %) et la construction (-0,1 %, après -0,2 %).

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé se stabilise

Au cours du 2^e trimestre 2016, 10 100 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca > 5. Pour le cinquième trimestre consécutif, le nombre d'entrées augmente sur un an : +21 %, soit +1 800 embauches. Cette évolution est uniquement imputable à la hausse des entrées dans les CUI du secteur non marchand (+2 000 par rapport au 2^e trimestre 2015). À l'inverse, la progression des CUI du secteur marchand, constante depuis un an, est stoppée nettement (-200). Le nombre d'embauches en Emploi d'avenir continue de s'affaïsser (-80).

Au total, à la fin du 2^e trimestre 2016, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé atteint 36 200 dans la région, soit +3 500 en rythme annuel, dont plus des deux tiers sont dans le secteur marchand > 6. Toutefois, par rapport au trimestre précédent, le nombre se stabilise pour la première fois depuis plus de trois ans (+80) sous l'effet d'un coup d'arrêt dans le secteur marchand > 7. En effet, le nombre de CUI-CIE se replie fortement (-380 salariés, après +960), l'enveloppe semestrielle financière allouée ayant été consommée bien plus rapidement que prévu. Du côté des Emplois d'avenir, la baisse observée sur les deux derniers trimestres est imputable au recul dans le secteur non marchand.

Démarrage timide de la campagne d'apprentissage 2016 - 2017

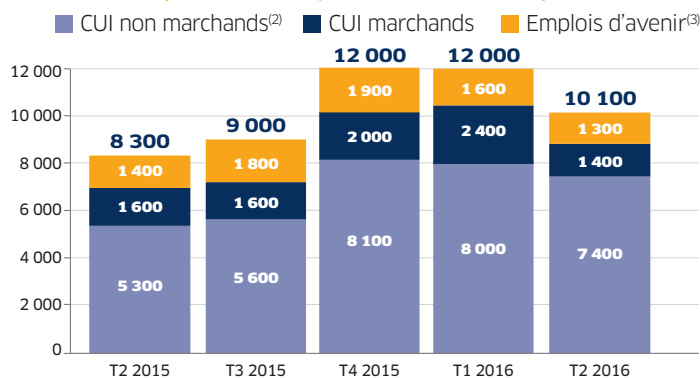
Au cours de la campagne 2015 - 2016, 19 600 contrats d'apprentissage sont enregistrés en cumul à fin mai 2016 par les chambres consulaires en Paca, soit 2 % de plus que la campagne précédente > 8. Au niveau national, la hausse atteint +3 %.

Le nombre de contrats enregistrés au cours des deux premiers mois de la campagne juin 2016 - mai 2017 est à un niveau très inférieur de celui de la campagne antérieure (-13 %, soit -270 contrats). Toutefois, selon les comptages partiels des mois d'août et septembre 2016, cette diminution devrait s'enrayer.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

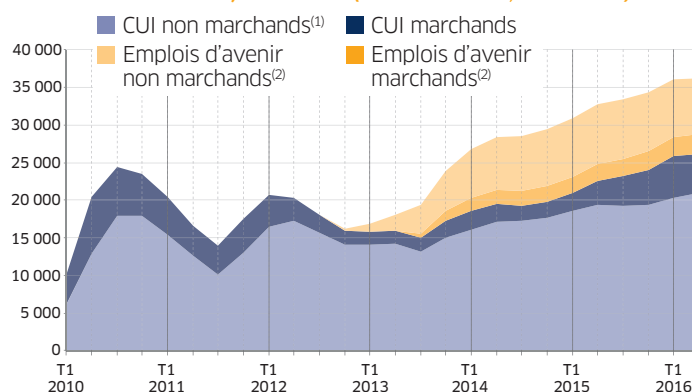
(2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(3) marchands et non marchands

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



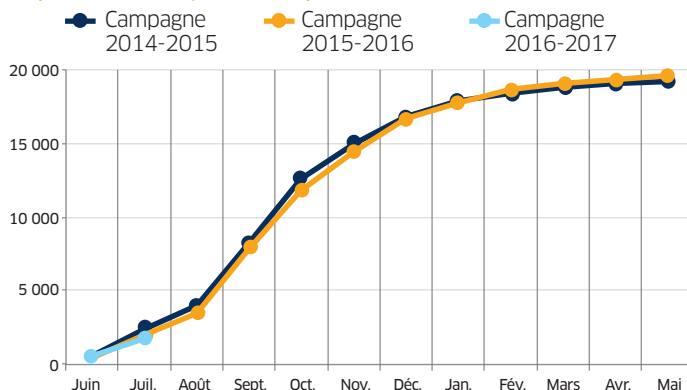
(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(2) les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T2 2015	T2 2016	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016
Secteur non marchand	27 300	28 400	+870	-130	+200	+640	+380
CUI-CAE⁽¹⁾	19 400	21 000	+800	-150	+180	+890	+670
Emplois d'avenir	7 900	7 400	+80	+30	+20	-250	-280
Secteur marchand	5 500	7 800	+990	+790	+810	+1 050	-300
CUI-CIE	3 200	5 100	+860	+760	+640	+960	-380
Emplois d'avenir	2 300	2 700	+130	+30	+170	+90	+80
Total	32 700	36 200	+1 860	+670	+1 010	+1 700	+80

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

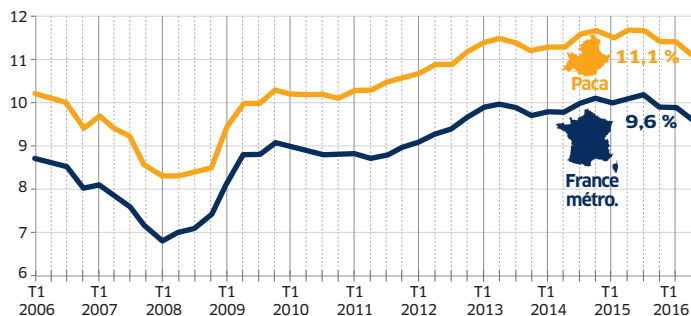
Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Baisse du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé diminue de 0,3 point sur un trimestre après une stabilité au trimestre précédent, et s'établit à 11,1 % de la population active au 2^e trimestre 2016 > 9. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis quatre ans. Sur un an, il recule de 0,6 point.

En France métropolitaine, le repli est de même ampleur et le taux de chômage au sens du BIT atteint 9,6 % de la population active. Il diminue de 0,5 point sur un an. D'après les prévisions de l'Insee, au second semestre, la hausse attendue de l'emploi serait légèrement supérieure à celle de la population active, elle-même légèrement freinée par la hausse du nombre de chômeurs en formation⁽¹⁾, si bien que le taux de chômage baisserait de nouveau fin 2016.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

La baisse trimestrielle du taux de chômage est identique au niveau régional (-0,3 point) dans les départements des Alpes-Maritimes (10,3 %), des Bouches-du-Rhône (11,4 %) et du Vaucluse (12,6 %). Elle atteint -0,4 point dans les Hautes-Alpes (8,9 %) et -0,5 point dans le Var (10,7 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (11,2 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule également dans chacune des zones d'emploi de la région > 10. Les plus fortes baisses trimestrielles concernent Briançon (8,5 %) et Draguignan (11,9 %) : -0,6 point. Le repli est de

⁽¹⁾ Initié en janvier et opérationnel depuis fin mars 2016, le plan "500 000 formations supplémentaires" vise notamment à doubler le nombre annuel de formations à destination des personnes en recherche d'emploi pour le porter à un million au niveau national. En Paca, de janvier à juillet 2016, on dénombre près de 41 000 entrées en stage de formation de personnes en recherche d'emploi, soit 45 % de plus en un an.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS)

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Évolution annuelle (en %)				
	T2 2016	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016 acquis*	
Hommes	236 100	+6,5	+5,2	+3,6	+0,9	+2,0	
Femmes	232 800	+7,2	+6,5	+5,0	+2,6	+4,0	
Âgés de moins de 25 ans	59 600	+1,6	-1,0	-2,3	-4,1	+0,8	
Âgés de 25 à 49 ans	291 800	+6,3	+5,4	+3,8	+1,1	+2,2	
Âgés de 50 ans ou plus**	117 500	+11,4	+10,9	+9,6	+6,8	+6,3	
Inscrits depuis moins d'un an	268 300	+3,4	+1,8	+0,2	-0,6	+4,2	
Inscrits depuis un an ou plus	200 600	+11,8	+11,8	+10,2	+5,0	+1,3	
Total Paca	468 900	+6,8	+5,9	+4,3	+1,8	+3,0	
Total France métropolitaine	5 420 000	+6,3	+5,2	+3,6	+0,8	+1,4	

* Les données de juillet et d'août 2016 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2016 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2016.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

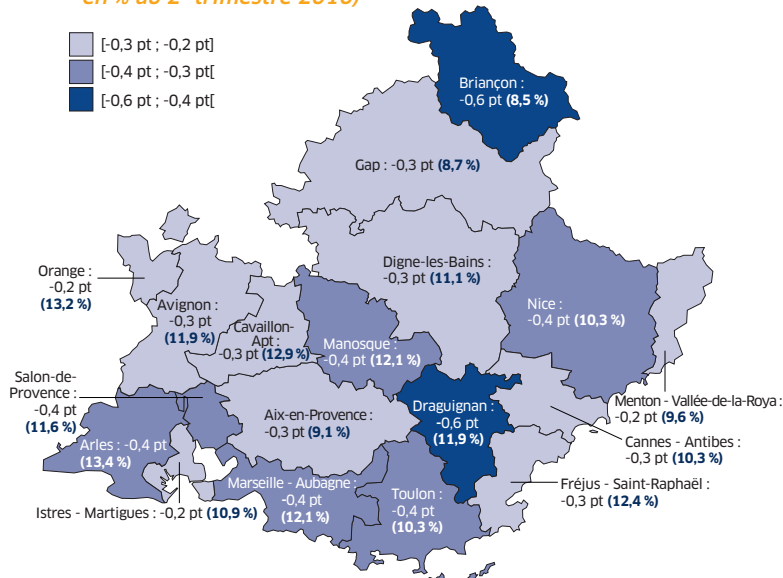
Note : données arrondies

Lecture : au T2 2016, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi atteint 468 900 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2016). Par rapport au T2 2015, il augmente de 1,8 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Dares, Direccte Paca / Sese

0,4 point pour Nice (10,3 %), Toulon (10,3 %), Salon-de-Provence (11,6 %), Manosque (12,1 %), Marseille - Aubagne (12,1 %) et Arles (13,4 %). Dans les autres territoires de la région, le taux de chômage diminue entre 0,2 et 0,3 point, proche de l'évolution régionale.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2016 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2016)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Un nouveau ralentissement de la demande d'emploi... qui ne durera pas

Au 2^e trimestre 2016, Paca compte en moyenne 468 900 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 8 100 de plus qu'un an auparavant. La décélération amorcée au 3^e trimestre 2015 se poursuit au 2^e trimestre 2016 : +1,8 % sur un an, après +4,3 % au trimestre précédent. C'est le taux de croissance annuel le plus faible enregistré depuis la crise de 2008. Toutefois, d'après les premières données mensuelles disponibles, ce taux devrait de nouveau augmenter au 3^e trimestre 2016 : si le nombre de demandeurs d'emploi observé en août 2016 se maintenait en septembre, la hausse annuelle serait de +3,0 %.

Tous les départements de la région sont concernés par cette décélération : les Alpes-Maritimes (+2,9 % au 2^e trimestre, après +5,9 %), le Vaucluse (+2,6 %, après +4,9 %), les Hautes-Alpes (+2,6 %, après +5,4 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+2,2 %, après +4,2 %), le Var (+2,0 %, après +4,5 %) et les Bouches-du-Rhône (+0,7 %, après +3,2 %). Au 3^e trimestre 2016, ce ralentissement devrait s'interrompre pour tous les départements de Paca.

Pour le 3^e trimestre consécutif, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans sur un an diminue (-4,1 %, soit -2 600 demandeurs d'emploi, après -2,3 % début 2016). Ce recul est plus marqué pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes (-5,0 % contre -3,2 %). Toutefois, si les niveaux observés en août 2016 étaient identiques en septembre, la demande d'emploi des jeunes augmenterait de nouveau au 3^e trimestre 2016.

Bien que les 50 ans ou plus continuent d'être très durement touchés, leur demande d'emploi augmente de moins en moins vite depuis le 3^e trimestre 2015. Avec +6,8 % au 2^e trimestre 2016 (soit +7 500 personnes, après +9,6 %), la hausse est ainsi la plus faible enregistrée depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des séniors amorcée en 2009. Au 3^e trimestre 2016, elle pourrait s'atténuer encore.

Chez les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus), le rythme de croissance annuel a été divisé par deux, passant de +10,2 % début 2016 à +5,0 %. Ainsi, pour la

première fois depuis mi-2009, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C diminue sur un trimestre : 42,8 %, après 43,3 %. Au 3^e trimestre 2016, cette part devrait baisser plus franchement, allant de pair avec une décélération annuelle de la demande d'emploi de longue durée encore plus marquée. Par ailleurs, si le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an recule pour la première fois depuis fin 2010 (-0,6 %), il devrait croître plus rapidement que celui des demandeurs d'emploi de longue durée au 3^e trimestre 2016.

En France métropolitaine, 5 420 000 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 2^e trimestre 2016, soit +0,8 % sur un an (après +3,6 %). Comme en Paca, c'est le taux de croissance annuel le moins fort depuis la crise. Les évolutions par sexe, âge et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, la baisse annuelle du nombre de jeunes est plus prononcée qu'au trimestre précédent (-5,2 %, après -2,2 %) et, pour la première fois depuis cinq ans, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis moins d'un an recule sur un an (-1,6 %). Chez les autres demandeurs d'emploi, le ralentissement s'accroît. Toutefois, au 3^e trimestre 2016, tout comme en Paca, ces tendances s'inverseraient.

Rédaction achevée le 14 octobre 2016.
Rémi Belle, Virginie D'Angelo et Virginie Meyer

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Point de conjoncture nationale de l'Insee, octobre 2016 : ["La conjoncture européenne résiste aux incertitudes politiques"](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce

simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : ["Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : ["Qu'est-ce qu'un chômeur ?"](#)

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars